Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 029-242900769-20260713-20260713_14-DE

CCA AGGLOMÉRATION
CONCARNEAU CORNOUAILLE

DÉCISION 20260713_14

Réalisation d'un Contrat de ligne de trésorerie d'un montant maximum de 1 000 000 € auprès d'Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels pour le budget principal.

Le 4ème Vice-Président de Concarneau Cornouaille Agglomération,

> **Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2122-22 et L. 5211- 1 pour les EPCI,
> **Vu** la délégation du Conseil Communautaire au président de l'EPCI rendue exécutoire par la délibération 20260507_04 en date du 7 mai 2026,
> **Vu** l'arrêté de déport 2026.205 étendant la délégation du Conseil Communautaire à Monsieur Guy PAGNARD pour la réalisation d'emprunts.

Décide :
De contracter auprès d'Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels un Contrat de ligne de trésorerie d'un montant maximum de 1 000 000 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Objet • Financement des besoins en trésorerie

Montant Maximum • 1 000 000 euros

Durée • 1 an

Facturation des intérêts • Trimestrielle

Dates de valeur du calcul des intérêts • Calcul sur la base du solde de la veille. Le jour de la mobilisation est inclus dans le calcul. Le jour du remboursement y est exclu.

Index • €STR flooré à 0,00 %

Marge de l'établissement • + 0,66 %

Base de calcul des intérêts • Exact / 360 jours

Commission d'engagement • 0,05 % (5 points de base) du montant maximum de la ligne.

Montant minimum tirage • : 10 000 euros

De signer seul le Contrat de ligne de trésorerie réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.

Fait en un exemplaire original • le 13 juillet 2026

Guy PAGNARD
4e Vice-Président

CONCARNEAU CORNOUAILLE - AGGLOMÉRATION

Ampliation adressée à :
Comptable de la collectivité